



**APPEL A PROJETS  
D'ATELIERS D'ANIMATION CULTURELS ET INNOVANTS,  
POUR LES ENFANTS D'AGE MATERNEL ET ELEMENTAIRE  
DES ECOLES PUBLIQUES PARISIENNES  
ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

V

***DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION***

DEPOT DES DOSSIERS

**JUSQU'AU 6 MAI 2013**

-----

## Principes généraux

La Ville de Paris s'est engagée dans **la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs à la rentrée scolaire 2013**. Ce vaste chantier permet **le déploiement d'ateliers d'animation innovants et pluridisciplinaires pour les enfants d'âge maternel et élémentaire dans les 662 écoles** publiques de la Ville de Paris.

A travers cet appel à projets, il s'agit pour la Ville de Paris de promouvoir dans le domaine culturel l'ensemble des ressources existantes et de construire avec elles un projet éducatif parisien qui favorise :

- l'épanouissement des enfants parisiens
- leur socialisation
- la lutte contre les inégalités.

L'application de la réforme des rythmes éducatifs à Paris prévoit **deux temps d'intervention pour ces ateliers, pendant l'année scolaire : le mardi de 15h à 16h30 et le vendredi aux mêmes horaires**. S'agissant du nombre d'enfants concerné par atelier, il sera de **14 enfants pour les maternels** et de **18 pour ceux d'âge élémentaire**.

La municipalité souhaite, à l'occasion de cette réforme, permettre l'émergence de projets ambitieux et novateurs au profit de tous les jeunes Parisiens. Il s'agit pour cela de **faire émerger des thématiques d'ateliers culturels expérimentaux et innovants**, telles que :

- théâtre,
- danses,
- musique,
- musiques actuelles,
- arts numériques,
- cirque,
- arts de la rue,
- arts plastiques,
- photographie, éducation à l'image,
- conte musical,
- opéra,
- cinéma,
- contes, littérature, poésie, éveil à la philosophie,
- masques, marionnettes,
- métiers du spectacle (décors, lumière, sons, costumes...).

Ces ateliers sont susceptibles d'accueillir tous les enfants scolarisés y compris ceux en situation de handicap.

Le présent dossier a pour objet de **soutenir des projets sous forme de subventions**. Les montants accordés seront à destination exclusive de cette finalité.

Les répondants à cet appel à projets devront être **des associations ou des organismes de droit public**. Ils devront proposer des ateliers devant se dérouler dans les locaux scolaires de la Ville de Paris ou dans les locaux de l'association s'ils sont situés à proximité. Dans ce cas, l'association ou l'établissement assure le déplacement des enfants.

Les bénéficiaires de la subvention devront respecter les textes en vigueur en matière d'accueil des jeunes enfants.

La structure, une fois que son projet aura été retenu, contractera, toutes les assurances nécessaires à l'exercice des activités proposées aux enfants dans les écoles désignées par la Ville de Paris.

La Ville de Paris se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions formulées par les candidats, à la suite du lancement de l'appel à projets.

**Ce dossier comprend trois parties :**

1. la première partie présente les modalités de dépôt du dossier ;
2. la deuxième partie précise le contenu du dossier ;
3. la troisième partie précise les modalités de sélection des candidatures.

**Plusieurs documents sont à télécharger sur Paris.fr :**

- la fiche « association »
- la fiche « atelier » à remplir par le candidat.

**PARTIE 1 – MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER****POUR LES ASSOCIATIONS LOI 1901 :**

Préalablement au dépôt du dossier, **l'inscription de la structure sera exclusivement réalisée dans le logiciel SIMPA** (Système d'Information Multi-Service des Partenaires Associatifs), accessible à partir de la [rubrique SIMPA du site paris.fr](#). **Les associations n'étant pas encore inscrites sur le logiciel SIMPA sont invitées à le faire le plus tôt possible**, sans attendre d'avoir constitué le dossier de demande de subvention pour cet appel à projets.

En conséquence, pour les associations loi 1901, **les inscriptions réalisées par voie de dossier papier ou de messagerie électronique ne seront pas pris en compte dans le cadre de cet appel à projets.**

Le dossier de présentation administrative et l'ensemble des documents afférents constituant la proposition du candidat seront fournis en version informatique dématérialisée, via le logiciel SIMPA.

**POUR LES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC (ET UNIQUEMENT DANS CE CAS) :**

- Sous format papier contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception postal à :

**MAIRIE DE PARIS  
DASCO  
SDAEP appel à projet  
Bureau 7.1  
3, rue de l'arsenal 75181 Paris cedex 04**

Le service réceptionne les dossiers présentés sous plis cachetés entre 9h00 et 12h00 et entre 14h00 et 17h00.

Les propositions des candidats remis sous format papier après la date et l'heure limites de dépôt seront retournées à leurs expéditeurs, sans avoir été ouverts.

- Sous format électronique à l'adresse suivante : [dasco.ateliers@paris.fr](mailto:dasco.ateliers@paris.fr)

**POUR LES ASSOCIATIONS COMME POUR LES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC :**

Les pièces constitutives de la demande devront être déposées :

**au plus tard le 6 mai 2013 à 17 heures**

Les questions pourront être posées à la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris par téléphone au **01.42.76.69.00** et/ou par messagerie à [dasco.ateliers@paris.fr](mailto:dasco.ateliers@paris.fr)

## PARTIE 2 – CONTENU DU DOSSIER

### POUR LES ASSOCIATIONS LOI 1901

#### PRESENTATION ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION

##### Inscription SIMPA

Les associations doivent au besoin se référencer dans SIMPA, en demandant l'abonnement au télé-service 'Demande dématérialisée de subvention'. Les associations déjà référencées doivent s'assurer que leur compte est actualisé et complet et qu'elles sont abonnées au télé service.

L'inscription dans SIMPA ou la mise à jour des informations s'effectuent à partir de la [rubrique SIMPA du site paris.fr](#).

##### Informations nécessaires à l'ouverture du compte

- La date de déclaration de création de l'association à la préfecture ;
- La date de la première parution au JO ;
- Les numéros de parution au J.O. : numéro du Journal Officiel et numéro de l'annonce de l'avis de création ou de modification le cas échéant.
- La saisie du numéro SIRET de l'association est de plus nécessaire **pour le dépôt des demandes de subvention en ligne**.

##### Documents à joindre sur SIMPA :

- Les statuts en vigueur, datés et signés ;
- La copie de la publication au Journal Officiel de la déclaration de création de l'association;
- Le récépissé du (es) récépissé(s) délivré(s) par la préfecture relatif(s) à la désignation du président en fonction et à l'adresse actuelle du siège sociale ou autres modifications statutaires.

##### Documents administratifs à fournir au moment de la demande de subvention

- Le dernier rapport annuel d'activité soumis à l'Assemblée Générale ou le descriptif des actions menées l'an passé accompagné, le cas échéant, d'un exemplaire des publications de l'association (revue, bulletin,...) ;
- La liste actuelle des membres :
  - Conseil d'Administration
  - Bureau (président, vice-président, trésorier,...)
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, fournir le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

## Documents financiers au moment de la demande de subvention

- Compte de résultat n-1 et n-2\* ;
- Bilan de l'année n-1 et n-2\* : bilan et comptes-rendus détaillés validés en assemblée générale si possible (distinguer les subventions publiques et privées, préciser la trésorerie, les créances et dettes éventuelles,...) ;
- Rapport du commissaire aux comptes si obligatoire ;
- Relevé d'identité bancaire ou postal établi au nom de l'association.

(\*) Les associations dont la demande globale de subvention à la Ville de Paris ne dépasse pas 5000€ peuvent présenter des éléments comptables et financiers simplifiés pour l'année précédente uniquement en remplissant le modèle de la 'fiche association' à joindre à la demande.

## PROPOSITION DE L'ASSOCIATION

### Le formulaire

L'association présentera son projet sous format informatique dans le télé service SIMPA Subventions accessible à partir de son compte SIMPA.

En annexe, vous trouverez la liste des informations qui vous seront demandées pour vous préparer à remplir ce formulaire exclusivement en ligne.

### Les documents à joindre

En annexe, vous trouverez deux fiches en format .pdf qui doivent être remplies. Le fichier rempli est ensuite enregistré ou scanné puis joint à la demande de subvention.

Fiche descriptive de l'association

Fiche par atelier proposé par l'association

Dans l'hypothèse où l'association propose plusieurs ateliers, elle devra nécessairement remplir une fiche pour chaque atelier.

## POUR LES ORGANISMES DE DROIT PUBLIC

- Fiche descriptive de l'organisme
- Fiche par atelier proposé par l'association : dans cette fiche, l'organisme précisera la ou les circonscriptions des affaires scolaires dans lesquelles il se propose d'intervenir.
- Budget annuel de l'établissement

### PARTIE 3 – PROCEDURE DE SELECTION

A l'expiration du délai de dépôt des demandes de subvention, la Ville de Paris retiendra les projets des associations et établissements sur la base de critères objectifs préalablement définis (qualité pédagogique, caractère innovant du projet, budget, capacité à conduire un atelier...).

Cette sélection sera réalisée par un jury composé d'élus et de représentants de l'administration.

La Ville de Paris pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire.

A l'issue de l'instruction des dossiers, le jury de sélection des projets désignera les organismes et les animations retenus. Après adoption des subventions par le Conseil de Paris, la Ville de Paris les informera par courrier de la validation ou non de leur dossier.

#### **Les activités démarreront à la rentrée scolaire 2013 dans les écoles parisiennes.**

La Ville de Paris pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle en vue de vérifier l'effectivité des animations et/ou actions objet des subventions versées, au regard notamment des dates et horaires annoncés, ainsi que de leur contenu.

Il est précisé que la Ville n'est tenue par aucun délai pour le traitement des dossiers et qu'aucune indemnisation ne sera versée au demandeur, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

# Formulaire de demande de subvention à remplir dans le télé service SIMPA Subventions

**Description du projet ?**

\* Intitulé de la demande de subvention :  ?

\* Montant demandé :  euros

\* Année de la subvention :  ?

\* Cette demande fait elle suite à un appel à projet Ville de Paris ?  Oui  Non ?

Relève-t-elle d'un projet politique de la ville ?  Oui  Non ?

Numéro d'appel à projet :

Personne à contacter pour le suivi de la demande :

\* Civilité :

\* Nom :

\* Prénom :

Responsabilité dans l'association :

\* Téléphone :

\* Courriel :

ATTENTION : Il s'agit de l'adresse courriel qui sera utilisée dans toutes les correspondances pour votre demande de subvention.

Autre téléphone :

Objectifs du projet :

?

\* Descriptif :

?

Nombre de personnes bénéficiaires :  ?

Moyens humains et matériels mobilisés :

?

Lieu(x) de réalisation : ?

**Arrondissements \***

<input type="checkbox"/> 1er	<input type="checkbox"/> 2e	<input type="checkbox"/> 3e	<input type="checkbox"/> 4e
<input type="checkbox"/> 5e	<input type="checkbox"/> 6e	<input type="checkbox"/> 7e	<input type="checkbox"/> 8e
<input type="checkbox"/> 9e	<input type="checkbox"/> 10e	<input type="checkbox"/> 11e	<input type="checkbox"/> 12e
<input type="checkbox"/> 13e	<input type="checkbox"/> 14e	<input type="checkbox"/> 15e	<input type="checkbox"/> 16e
<input type="checkbox"/> 17e	<input type="checkbox"/> 18e	<input type="checkbox"/> 19e	<input type="checkbox"/> 20e

**Quartiers de la Politique de la Ville**

<input type="checkbox"/> Portes Saint-Denis/Saint-Martin, 10e	<input type="checkbox"/> Fontaine au roi, 11e	<input type="checkbox"/> Sud 13ème	<input type="checkbox"/> Porte de Vanves, 14ème
<input type="checkbox"/> Porte Pouchet, 17ème	<input type="checkbox"/> La Chapelle, 18ème	<input type="checkbox"/> Porte Montmartre/Clignancourt - Mosk 18e	<input type="checkbox"/> La Goutte d'Or, 18ème
<input type="checkbox"/> quartier dffwsdgsfdgdfgh	<input type="checkbox"/> Porte de Vanves, Plaisance Raymond Lo		

**Circonscriptions des Affaires Scolaires**

<input type="checkbox"/> CAS 1/2/3/4	<input type="checkbox"/> CASPE 5/13	<input type="checkbox"/> CASPE 6/14	<input type="checkbox"/> CAS 7/15
<input type="checkbox"/> CAS 8/9/10	<input type="checkbox"/> CAS 11/12	<input type="checkbox"/> CAS 16/17	<input type="checkbox"/> CAS 18
<input type="checkbox"/> CASPE 19	<input type="checkbox"/> CASPE 20		

\* Les astérisques signalent des champs obligatoires pour l'appel à projet.



## Formulaire de demande de subvention à remplir dans le télé service SIMPA Subventions

Date(s) de réalisation et durée prévue :

255 caractères maxi

Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus :

255 caractères maxi

Autres éléments pertinents :

255 caractères maxi

**Budget prévisionnel du projet ?**

**Documents associés ?**

Vous pouvez ajouter les documents au format .doc, .odt, .ods, .xls, .pdf, .jpeg, .tif, .txt, .rtf et .bmp. La taille maximale de chaque fichier est de 4Mo.

**Attention** : - les documents qui ne concernent pas la demande de subvention stricto sensu mais votre association (statuts, déclarations, bilan de l'association...) doivent être déposés dans la rubrique "Vos documents" de SIMPA. - le bilan et le compte de résultat de votre association sont des documents nécessaires à la bonne analyse de votre demande.

Intitulé	Type	Date ou année	Date de dépôt	Actions
<input type="text"/> <input type="button" value="Parcourir..."/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="button" value="AJOUTER"/>

### CONSIGNES

#### **Intitulé de la demande de subvention**

Il s'agit de l'intitulé de votre demande qui doit permettre d'identifier facilement son objet, à faire précéder du sigle 'ARE'.

Exemple :

- ARE – Atelier de théâtre d'impro ;
- ARE – Ateliers d'expression artistiques ;

La taille maximale du champ de saisie est de 100 caractères.

#### **Nombre de personnes bénéficiaires**

Nombre d'enfants concernés par le projet (14 enfants par atelier pour les maternels et de 18 pour ceux d'âge élémentaire).

#### **Année de la subvention**

2013

**Cette demande fait elle suite à un appel à projet Ville de Paris ?**

Répondre 'oui'.



**Cette demande fait elle suite à un appel à projets Politique de la ville ?**

Répondre 'non'.



**Numéro d'appel à projet**

Vous devez saisir le numéro suivant : 20131112.

**Descriptif**

Vous devez décrire globalement les ateliers proposés ou, en cas d'atelier unique, en faire une description au besoin résumée.

La taille maximale du champ de saisie est de 1 000 caractères.

**Objectifs du projet**

Vous devez présenter globalement les objectifs des ateliers proposés ou, en cas d'atelier unique, en présenter ses objectifs au besoin résumés.

La taille maximale du champ de saisie est de 255 caractères.

**Date(s) de réalisation et durée prévue**

Au moins un trimestre, soit environ sept semaines.

La taille maximale du champ de saisie est de 255 caractères.

**Moyens humains et matériels mobilisés**

Nombre de salariés, de bénévoles et les aides éventuelles d'autres associations ou organismes.

La taille maximale du champ de saisie est de 255 caractères.

**Lieu(x) de réalisation**

- **Arrondissements** : Cochez les arrondissements pour lesquels vous proposez des ateliers.
- **Quartiers de la Politique de la Ville** : Si votre action s'inscrit spécifiquement sur un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville (voir <http://www.paris.fr/politiques/vie-de-quartier/quartiers-concernes/p6145> ), vous pouvez l'indiquer en cochant les cases correspondantes et ceci même si vous ne répondez pas à l'appel à projets Politique de la Ville. Il convient de préciser dans la présentation de votre projet la façon dont il s'inscrit sur ces territoires.

**Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus**

Vous devez indiquer les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus globalement pour les ateliers proposés ou résumer au besoin le mode de suivi et d'évaluation en cas d'atelier unique.

La taille maximale du champ de saisie est de 255 caractères.

## **Formulaire de demande de subvention à remplir dans le télé service SIMPA Subventions**

### **Autres éléments pertinents**

Vous pouvez nous communiquer d'autres éléments que vous jugez nécessaires à l'analyse de votre demande.

La taille maximale du champ de saisie est de 255 caractères.

### **# Budget prévisionnel du projet**

Le budget prévisionnel du projet est à présenter atelier par atelier (cf 'fiche atelier').

### **# Documents associés**

Les documents insérés à ce niveau sont :

- Fiche descriptive de l'association
- Fiche par atelier proposé par l'association et notice explicative éventuelle
- RIB (si spécifique à cette demande)
- Pouvoir (éventuellement)

Attention, les documents concernant votre association dans son ensemble et pas une action particulière tels que : statuts, publication au JO, déclaration en préfecture, comptes financiers, doivent être insérés en cliquant sur le lien « Accueil S.I.M.P.A » puis sur le menu « Votre compte », « Vos informations » et « Vos documents ».